



Ville de
Rixheim

ARRETE

**portant souscription d'un emprunt de 700 000 €
auprès de la Caisse de Crédit Mutuel**

MAIRIE DE RIXHEIM
(Haut-Rhin)
28, rue Zuber - B. P. 7

Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07

N° 232/FIN/2022

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2020, point 9 de l'ordre du jour, autorisant le Maire à procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 1,5 Millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2022, point 6 de l'ordre du jour, approuvant le Budget Primitif 2022 et la nécessité de souscrire un emprunt de 528.000 € pour financer les travaux d'investissement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2022, point 8 de l'ordre du jour, approuvant la Décision Modificative n° 2 du Budget 2022 et la nécessité de souscrire un emprunt supplémentaire de 3.472.000 € pour financer les travaux d'investissement,

Vu l'arrêté n° 165/FIN/2022 portant souscription d'un emprunt de 528.000 € auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne,

Considérant les propositions de différents prêteurs, notamment celle de la Caisse de Crédit Mutuel en date du 4 août 2022,

ARRETE :

Article 1^{er}:

Pour financer les travaux d'investissement de l'exercice 2022, la Ville de Rixheim contracte auprès de la Caisse de Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 700.000 €.

Article 2 :

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont :

- Durée : 15 ans,
- Taux fixe de 1,60 %,
- Date de mobilisation : avant le 15 octobre 2022,
- Périodicité des remboursements : trimestrielle,
- 1^{ère} trimestrialité : 31/10/2022,
- Frais de dossier : 700 €

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-préfet de Mulhouse et ampliation sera adressée

- à la Caisse de Crédit Mutuel,
- au Service de Gestion Comptable de Mulhouse,
- aux services municipaux de la Ville de Rixheim.

Fait à Rixheim, le 8 août 2022

Pour le Maire,
la Première Adjointe :




Catherine MATHIEU-BECHT